



Communauté de Communes du Pays de Mormal

Compte Administratif

Note de synthèse

2023



LA PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET 2023

1. *SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS*
2. *ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE 2023*
3. *BUDGET ANNEXE ZA DU PAYS DE MORMAL*

1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

L'exécution budgétaire de l'exercice 2023 est caractérisée par les éléments suivants :

- **L'Épargne Brute :**

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 3,48 M€. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet à la CCPM :

- ❖ De faire face au remboursement de la dette en capital.
- ❖ De participer au financement des investissements réalisés.

On notera en complément, que **le taux d'épargne brute**, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement **s'élève à 13,72 %**.

	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	24 856 893,06 €	25 395 788,94 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	21 175 239,26 €	21 910 555,84 €
Épargne Brute	3 681 653,80 €	3 485 233,10 €

- **L'Épargne nette :**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Pour l'exercice de 2023, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 865 k€. **Le taux d'épargne nette** qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement **est égal à 10,32 %**.

	2022	2023
Épargne Brute	3 681 653,80 €	3 485 233,10 €
- remboursement du capital	933 919,50 €	865 550,70 €
Épargne nette	2 747 734,30 €	2 619 682,40 €

- **La capacité de désendettement :**

Ce ratio théorique permet de mesurer la solvabilité d'une collectivité, il correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

	2022	2023
Encours de la dette	14 308 578,28 €	13 443 027,64 €
/ Épargne brute	3 681 653,80 €	3 485 233,10 €
Capacité de désendettement	3,9	3,9

En supposant que la communauté de communes consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 3,9 années. Même si ce ratio doit être mis en perspective, il est important de rappeler que le seuil critique se situe à hauteur de 11-12 ans.

2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

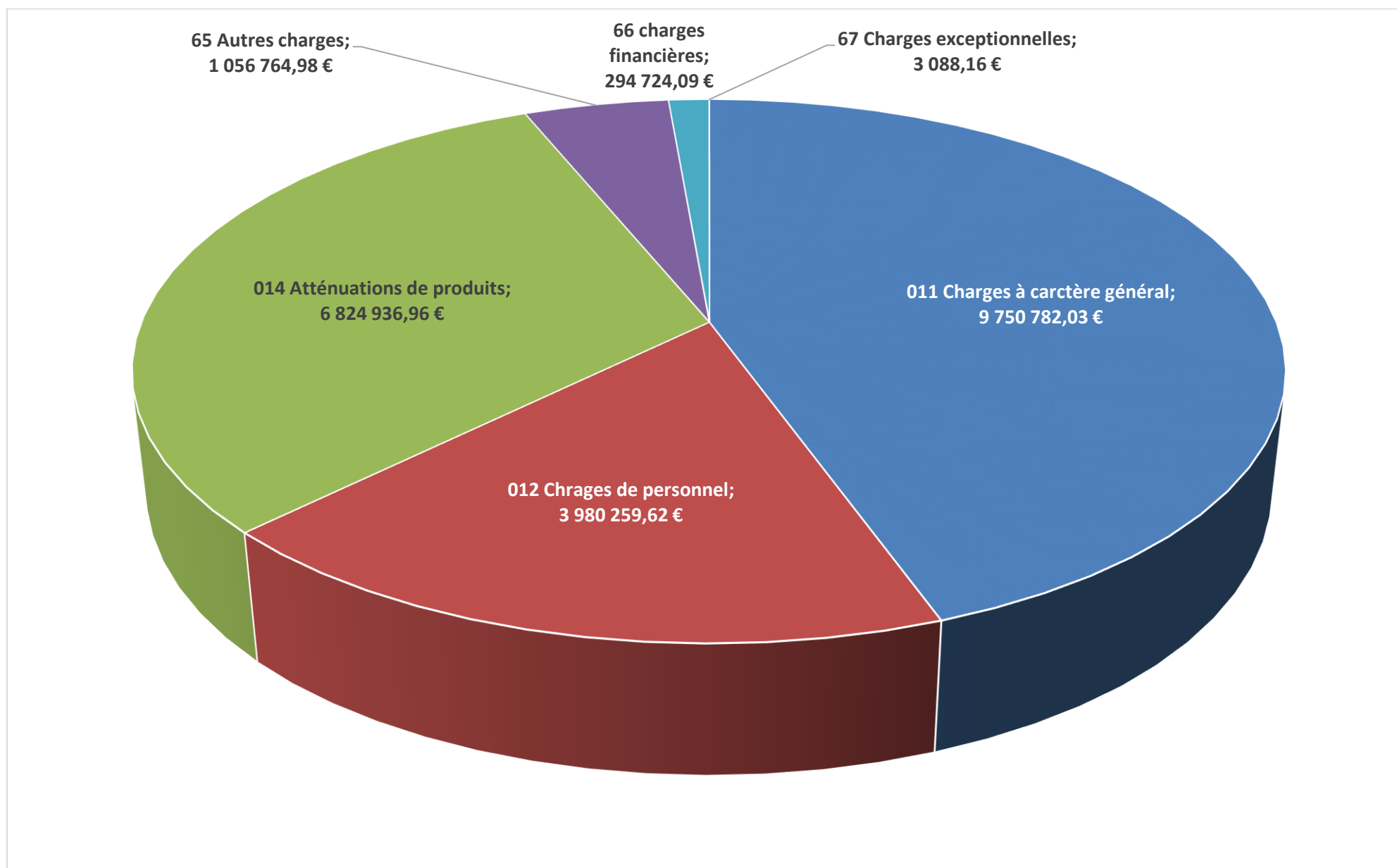
A. La section de fonctionnement

Le solde des opérations courantes est stable par rapport à N-1. Il s'élève à 3,31 M€ contre 3,12 M€ en 2022.

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
recettes de gestion courante	20 548 548,70	22 298 815,58	21 966 699,18	22 657 269,01 €	23 986 586,86	24 927 767,00 €
dépenses de gestion courante	18 323 826,43	18 595 144,14	18 285 530,16	19 526 573,52 €	20 863 657,82	21 612 743,59 €
Solde des opérations courantes	2 224 722,27	3 703 671,44 €	3 681 169,02	3 130 695,49 €	3 122 929,04	3 315 023,41 €

Les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2023



Le **chapitre 011 « Charges à caractère général »** représente 44,5% des dépenses réelles de fonctionnement et augmente de 419 k€ par rapport à 2022. Cette hausse est liée principalement au **coût de la gestion des déchets (+ 406 k€)** avec la révision des prix des marchés (collecte des ordures ménagères et tri). Les travaux de l'incinérateur de Maubeuge ont également engendré des frais supplémentaires (enfouissement).

Cette année 2023 est aussi marquée par la hausse du coût des transports pour la piscine (+ 45 k€ par rapport à 2022), une augmentation des dépenses pour les séjours des enfants (140 enfants contre 100 en 2022 soit + 46 k€), la poursuite de la politique sociale avec le Transport d'Utilité Sociale, le diagnostic précarité ou encore la CTG (Convention territoriale Globale). Comme prévu dans le marché global de performance, le poste éclairage public diminue de 142 k€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	7 708 040,02	7 840 235,81	7 483 847,86	8 409 893,64	9 331 559,23	9 750 782,03

Les charges de personnel (montant brut) s'élèvent à 3 980 k€ contre 3 959 k€ en 2022. Cela représente 18% des dépenses réelles de fonctionnement. **Les charges de personnel sont stables** par rapport à l'année 2022 malgré l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et le versement de la prime pouvoir d'achat en décembre 2023.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » s'élève à 6 824 937 €. Il comprend les reversements sur le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) les attributions de compensation que la CCPM reverse aux communes du territoire (une ponction sur ces attributions de compensation est effectuée dans le cadre du service commun ADS - autorisation droit du sol) et la taxe de séjour reversée à l'office tourisme de l'Avesnois et au département du Nord.

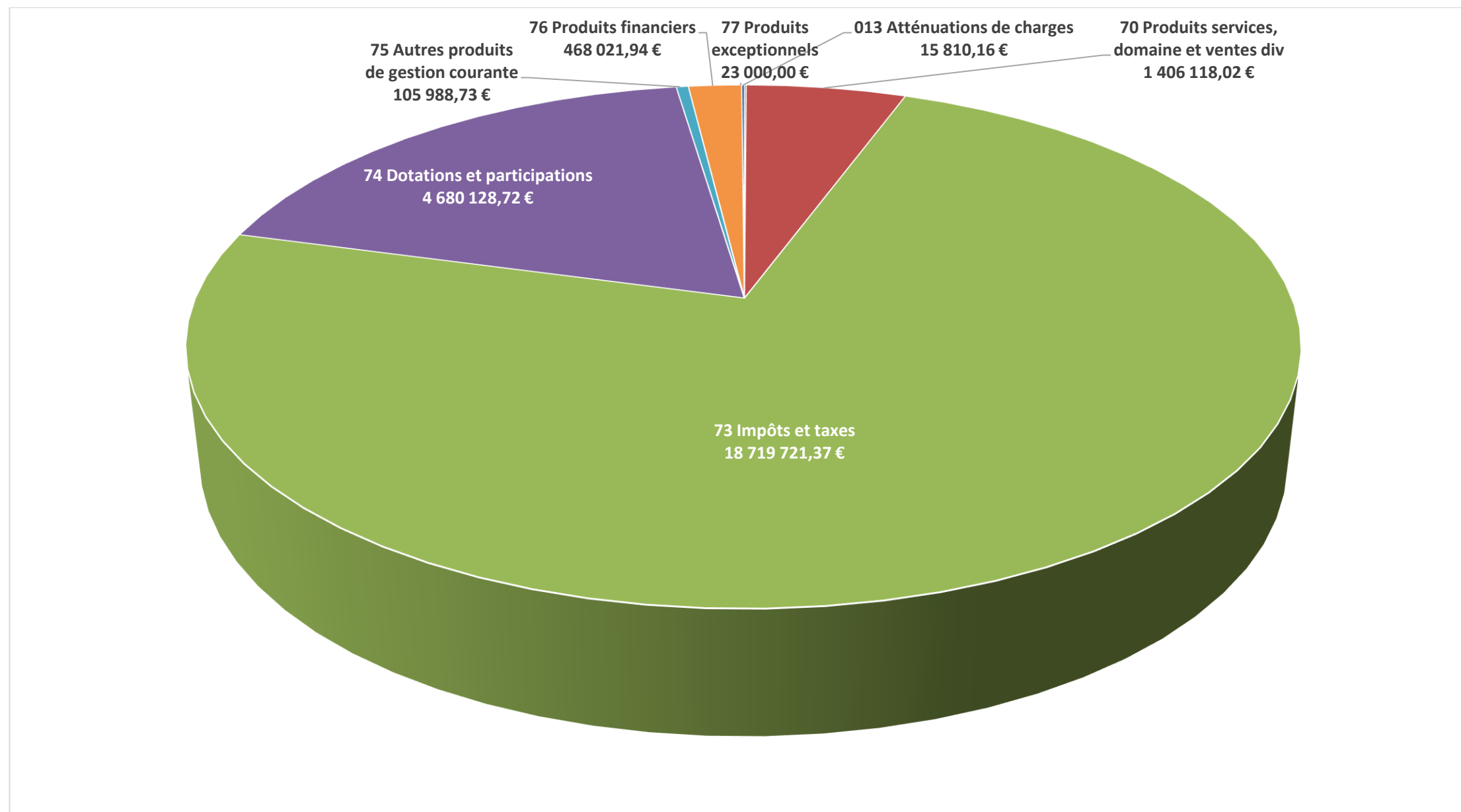
Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 1 056 k€ et comprend l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes ADACI et Réussir en Sambre, à l'EPIC Office de tourisme communautaire du Pays de Mormal (238 k€ + 71 k€ de boni de liquidation). Il comprend également les contributions au Parc Naturel, au SCOT, à VNF ainsi que les indemnités d'élus. Ce chapitre représente 4,82% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les « Charges financières » (chapitre 66) s'établissent à 294 k€ ; elles comportent les intérêts d'emprunts et les ICNE (intérêts courus non échus).

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 21 910 555,84 €.

Concernant les opérations d'ordre, le **chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »** s'élève 1 020 815,75 €. Comme chaque année, le chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 699 k€, ainsi que la dotation aux amortissements des charges financières de 285 k€ correspondant à l'étalement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) sur la durée restante de l'emprunt structuré. Pour cette année 2023, apparaît également la valeur nette comptable des immobilisations cédées à hauteur de 36,4 k€. Il s'agit de la cession de la maison voisine de l'ancien siège de Bavay.

Les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2023



LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73 et 731)

>>> Les impôts ménages

Les recettes du chapitre Impôts et taxes s'élèvent à 18 719 721,37 €. Le chapitre est en hausse de 5,65 % par rapport à l'année 2022. Cette variation est due à la revalorisation des bases fiscales. Les impôts et taxes représentent près de 73,7 % des recettes de la CC du Pays de Mormal.

	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023
Taxe d'Habitation	5 103 974 €	5 173 999 €	5 357 197 €	5 454 893 €	229 314 €*	222 879 €*	282 735 €*
Fraction de TVA					5 598 093 €	6 137 462 €	6 305 014 €
Taxe foncière (bâti)	1 079 290 €	1 112 673 €	1 145 040 €	1 171 785 €	1 140 178 €	1 189 195 €	1 276 107 €
Taxe foncière (non bâti)	271 600 €	275 102 €	281 196 €	285 257 €	286 081 €	296 100 €	316 270 €
TEOM	4 112 435 €	4 200 720 €	4 320 693 €	4 402 896 €	4 468 943 €	4 642 031 €	4 973 477 €

* résidences secondaires

>>> Les impôts économiques

Il convient de rappeler que la taxe professionnelle est remplacée depuis 2010 par la cotisation économique Territoriale (CET), elle-même composée de deux parts : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la cotisation sur la Valeur Ajoutée des (CVAE).

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. La CFE est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

	Bases d'imposition CFE	Produit CFE
2017	7 958 028	2 341 761 €
2018	8 745 291	2 570 241 €
2019	8 780 550	2 596 674 €
2020	8 598 528	2 537 636 €
2021	6 229 500	1 830 849 €
2022	7 196 071	2 118 176 €
2023	7 803 746	2 293 521 €

Le produit de CFE représente 12,24 % des recettes fiscales de la CC du pays de Mormal. Pour cette année 2023, nous constatons une augmentation du produit de 8,26 %.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La CVAE était due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisaient plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. **Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités locales (communes/EPCI et départements) ne perçoivent plus de CVAE, les cotisations de CVAE étant affectées au budget de l'État. En contrepartie, ces**

collectivités se sont vues attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA.

	CVAE / FRACTION DE TVA
2019	1 131 079 €
2020	1 133 262 €
2021	1 148 888 €
2022	1 196 927 €
2023	1 269 809 €

Les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)

En plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet impôt concerne certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) qui auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. L'IFER représente de 2,2 % des recettes fiscales de la CCPM.

IFER	2023	2022	2021	2020
éoliennes terrestres	119 952	114 950	113 190	124 236
production d'électricité photovoltaïque	653	626	616	612
transformateurs électriques	31 462	15 082	14 859	14 770
stations radioélectriques	122 916	102 296	95 187	92 324
stations de compression de gaz	116 524	111 720	110 069	109 413
canalisations de gaz	44 667	42 834	42 077	41 783
produits chimiques	7 511	7 206	7 097	7 060
	443 685	394 714	385 116	390 198

La **Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)** s'élève à 401 784 € contre à 389 587 € pour l'année 2022.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité** : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI.
- **La dotation de compensation** : elle correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2023, la DGF a diminué de 1,57 % par rapport à 2022, soit - 37 k€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation d'interco	1 463 383,00 €	1 065 740,00 €	915 945,00 €	831 068,00 €	904 740,00 €	971 501,00 €	967 110,00 €	917 773 €	889 121 €
<i>Taux d'évolution</i>		-27,17%	-14,06%	-9,27%	8,86%	7,38%	-0,45%	-5,1%	-3,12%
Dotation de compensation	1 658 171,00 €	1 626 084,00 €	1 580 899,00 €	1 547 887,00 €	1 512 346,00 €	1 484 696,00 €	1 455 456,00 €	1 423 530 €	1 415 265 €
<i>Taux d'évolution</i>		-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-1,97%	-2,19%	-0,58%
Total DGF	3 121 554,00 €	2 691 824,00 €	2 496 844,00 €	2 378 955,00 €	2 417 086,00 €	2 456 197,00 €	2 422 566,00 €	2 341 303 €	2 304 386 €
<i>Taux d'évolution</i>		-13,77%	-7,24%	-4,72%	1,60%	1,62%	-1,37%	-3,35%	-1,57%

Les participations s'élèvent à 981 k€. Il s'agit des subventions relatives aux actions du Pays de Mormal (culture, numérique, ALSH, RPE, CADA, bocage, mobilité, petites villes de demain). Les partenaires en matière de subventions de fonctionnement sont principalement les suivants : le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et la CAF.

Enfin les attributions de péréquation et de compensation s'élèvent à 1 394 k€ contre 1 257 k€ en 2022. Il s'agit principalement des allocations compensatrices des locaux industriels pour la taxe foncière et pour la CET (contribution économique territoriale).

LES PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les **produits des services et du domaine (chapitre 70)** s'élèvent à 1 406 k€ contre 1 679 k€ en 2022. Nous constatons une diminution des recettes issues de la collecte de plus de 150 k€ (principalement les plastiques).

LES PRODUITS FINANCIERS (CHAPITRE 76)

Comme prévu, la CC du pays de Mormal a perçu le fonds de soutien de l'Etat dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré. La somme s'élève à 468 k€.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 23 k€ : il s'agit de la cession de la maison voisine de l'ancien siège de Bavay (place du 11 novembre).

B. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7 083 729,03 €. Il convient d'ajouter à cette section d'investissement, le **remboursement du capital de la dette** qui s'élève pour l'année 2023 à 865 550,70 €. Le total des dépenses réelles s'élève à 7 955 k€.

Au sujet des dépenses liées aux immobilisations incorporelles, celles-ci comprennent les frais d'urbanisme (19 k€), les frais d'études (notamment le plan de gestion des cours d'eau pour 113 k€). Les subventions d'équipements versées concernent les aides aux TPE (11,4 k€), le fond de concours aux communes (219 k€) ainsi que la participation dans le cadre du déploiement de la fibre (20,6 k€).

Les immobilisations corporelles et en cours s'élèvent 6 643 k€. Voici une liste des principales dépenses réalisées au cours de l'année 2023 :

- La toiture de la Caserne Clarke en tuiles solaires pour 323 k€ ;
- Les mises aux normes des déchetteries de Poix du Nord et Landrecies pour 481 k€
- Les travaux de restauration des cours d'eau pour 871 k€ ;
- La Halte nautique de Landrecies pour 1 063 k€ ;
- L'éclairage public pour 3 044 k€.

Les recettes réelles d'investissements s'élèvent à 3 705 k€. Elles comprennent le FCTVA à hauteur de 700 k€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 648 k€. Les subventions d'investissement complètent ces recettes :

- Région Hauts de France pour 539 k€ (Halte nautique), 52,5 k€ (plantations d'arbres) et 265 k€ (Valorisation de la forêt) ;
- Département du Nord pour 350 k€ (Halte nautique) et 137,2 k€ (Valorisation de la forêt) ;
- L'Etat pour 567 k€ (éclairage public : fonds vert et DSIL).

3. Budget Annexe ZAC de Wagnies le Grand

Les travaux d'aménagement des terrains de la ZAC de la Vallée l'Aunelle sont terminés. Sur cette année 2023, les dernières ventes de parcelles ont eu lieu et s'élèvent à 291 040 € ; les premières dépenses relatives à l'extension de la zone sur Jenlain ont été réalisées pour un total de 103 k€.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	810 228,80	394 238,45
	Section d'investissement	103 198,06	707 030,74